

200 avenue de la République
92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr

Nanterre, le **04 JAN. 2022**

M. le Délégué à la protection des données
À
Mesdames et Messieurs les personnels de
l'Université

Délégué à la protection des données
(DPO)

Affaire suivie par :
M. Almaz LECOQ
T : 01 40 97 79 12
M : dpo@liste.parisnanterre.fr

Service des Affaires juridiques et
institutionnelles

Affaire suivie par :
Mme Diane DE BEARN
T : 01 40 97 71 13
M : ddebearn@parisnanterre.fr

Fiche de procédure concernant les demandes d'exercice de droits en matière de protection des données personnelles

Chères et chers collègues,

Suite à la réception de nombreuses demandes de la part d'utilisateurs ou d'anciens utilisateurs concernant leurs données personnelles (toute information qui permet d'identifier une personne directement ou indirectement), j'ai jugé utile que le processus du traitement de ces dernières soit clairement défini.

Ces demandes sont encadrées par le Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) et comprennent les droits suivants :

- **Le droit d'accès** : une personne peut demander à accéder aux données personnelles que détient l'Université sur elle (ex. : coordonnées, inscriptions pédagogiques ou administratives, notes) ;
- **Le droit de rectification** : une personne peut demander la rectification de données personnelles incorrectes ou inexactes le concernant (ex. : nom, numéro de téléphone, adresse postale, adresse mail) ;
- **Le droit à l'effacement** : une personne peut demander à ce que l'Université efface un certain nombre d'informations la concernant (ex. : compte de messagerie, coordonnées, documents) ;
- **Le droit à la limitation du traitement** : une personne peut demander à l'Université de geler temporairement l'utilisation de certaines de ses données personnelles (ex. : dans le cas d'utilisation de données inexactes) ;
- **Le droit à la portabilité** : une personne peut demander à récupérer une partie de ses données dans un format lisible par une machine (ex. : *.doc, *.pdf, *.xls, *.csv). Ainsi, elle pourra les transmettre facilement d'un système à un autre, en vue d'une réutilisation à d'autres fins ;
- **Le droit d'opposition** : une personne peut s'opposer à tout moment à ce qu'un organisme utilise certaines de ses données ;
- **Le droit à l'intervention humaine dans une décision automatisée** : une décision entièrement automatisée est une décision qui a été prise par un algorithme, sans aucune intervention humaine (ex. : décision Parcoursup). Une personne peut demander l'intervention d'un humain dans le processus de décision (pour obtenir une explication sur la décision ou la contester).

Toute demande concernant un des droits cités ci-dessus constitue une « demande d'exercice de droits ».

Tous les services peuvent être amenés à recevoir des demandes d'exercice de ces droits.

Vous trouverez ci-dessous la procédure à laquelle il convient de se référer pour traiter ce type de requêtes.

Délai de réponse :

Le délai entre la réception de la demande d'exercice et la réponse au demandeur ne doit pas excéder 1 mois.

Le DPO peut informer la personne de la prolongation du délai pour 2 mois supplémentaires compte tenu de la complexité et du nombre de demandes.

Étape 1 : Réception de la demande par un service de l'Université.

Étape 2 : La demande doit être transférée dès sa réception au Délégué à la protection des données (DPO).

Étape 3 : Le DPO accuse réception de la demande d'exercice de droit auprès du demandeur.

Étape 4 : Le DPO analyse le bien-fondé de la demande.

Étape 5 : Le DPO demande des renseignements/documents supplémentaires à la personne si cela est nécessaire.

Étape 6 : Le DPO demande, par courrier électronique, au service compétent d'accéder à la demande d'exercice de droit.

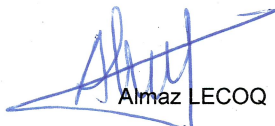
Étape 7 : Le service concerné confirme au DPO par retour de courrier électronique que la demande d'exercice de droit a été satisfaite.

Étape 8 : Le DPO confirme au demandeur que sa demande a été satisfaite.

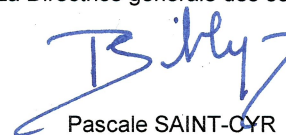
Étape 9 : Le DPO inscrit la demande dans le tableau de suivi des demandes d'exercice de droits.

Vous pouvez contacter le DPO de l'Université à l'adresse suivante :
dpo@liste.parisnanterre.fr

Le Délégué à la protection des données


Almaz LECOQ

La Directrice générale des services


Pascale SAINT-CYR